

AFFICHÉ LE 11/10/23

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
4 octobre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le onze octobre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
16 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 6
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, M. GUILLEROT, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFFLE DARZ, M. SUPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme JEFFROY, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme ROBIC à Mme LE NORMAND-BERNIER, M. JOLIVET à Mme JAFFRE, M. FLATRES à M. JOUANJEAN, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme GUYADER à M. LORQUET, M. DAHIREL à M. RUBIANO.

ETAIENT ABSENTS : Mme CELO, M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Les Procès-verbaux des séances du 9 et 28 juin 2023 sont approuvés à l'UNANIMITE.

**N°2023 -04 – Attribution des subventions exceptionnelles du délégataire 2023
(2) - Kasino de Larmor-Plage**

Conformément à l'article 18.1 du contrat de délégation de service public (DSP) signé le 30 juillet 2012, le casinotier s'est engagé à contribuer de façon active au renom de la commune, à son rayonnement et à son attractivité touristique, en apportant notamment son soutien aux associations locales par le biais d'un versement d'un montant minimum de 20 000 € / an selon des critères définis :

« L'action subventionnée devra être une manifestation publique, sportive ou culturelle, à fort rayonnement pour Larmor-Plage ou participant directement à l'attractivité de la ville, proposée et soutenue par une association larmorienne ou tout autre organisme sans but lucratif. »

L'association ayant reçu ce financement ne pourra pas bénéficier d'une nouvelle subvention dans ce cadre durant 3 ans.

Par délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2022, la composition de la commission de répartition de la participation du délégataire à l'animation de la commune a été définie.

Vu la délibération du 5 avril 2023 validant le versement de la subvention attribuée en deux fois avec remise d'un bilan post-manifestation.

Pour rappel, les conditions sont : 80% avant la date de la manifestation et 20 % après la manifestation et ce, à la condition cumulative de déposer au service « communication évènementiel et vie associative » les 3 pièces suivantes :

- Bilan général de la manifestation
- Bilan financier
- Revue de presse

La commission s'est réunie pour la deuxième fois cette année en séance publique et elle a proposé les attributions de subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 056-215601071-20231016-DEL4_11_10_23-DE

Association	Manifestation et dates	Budget de la manifestation	Montant de participation proposé
VIETNAM BRETAGNE SUD	Festival Vietnam du 10 juin au 15 juillet 2023	7 800 €	2 300 €
MINI RACE	« La COPA » tournoi de voile du 12 au 14 janvier 2024	28 000 €	3 000 €
A SUIVRE	Projet Mathusalem, odysée sportive et symbolique octobre 2023 à mai 2024	18 790 €	2 000 €
TOTAL			7 300 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER les propositions de la commission « Participation du délégataire à l'animation de la commune de Larmor-Plage » du 27 septembre 2023,
- D'ATTRIBUER les subventions comme décrites ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 12 Octobre 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

